



Bail professionnel : 0 € loyers contre travaux

Par **Maline**, le **14/02/2014** à **05:14**

Le 25 juillet 2005 j'ai signé un bail professionnel de 9 ans avec tacite reconduction pour salon de coiffure. Loyer 0 € contre travaux d'aménagement d'un sous-sol où il n'y avait que chappe béton brut pour sol, piliers de soutènement, béton brut pour plafond. J'ai fait faire les travaux de construction (murs, menuiseries alu, carrelage, peinture, plomberie, électricité, clôtures, aménagement jardin, escalier, parking, portail) pour un total de 50000 €. Le bailleur m'apprend aujourd'hui qu'il ne renouvellera pas mon bail, mais il ne m'a pas envoyé de courrier m'avisant de sa décision. C'est 6 mois jour pour jour avant échéance du bail au 24 juillet 2014 qu'il doit le faire, n'est ce pas ? Quels sont mes droits ? Merci.